

## MOTION DES ELUS ENSEIGNANTS SNES FSU

### POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 13 NOVEMBRE 2020

Dans le cadre de la crise sanitaire, le Ministère de l'Education Nationale envisage un remaniement des modalités de passation du bac pour la session de 2021. L'équilibre global de cet examen prévoyait que l'évaluation repose pour 10% sur du contrôle continu obtenu par les moyennes trimestrielles, pour 30% sur des notes obtenues lors d'épreuves communes (ex-E3C) et pour 60% sur les résultats des épreuves terminales de spécialité, de philosophie et de Grand Oral. La décision a été prise d'annuler les épreuves communes cette année et de prendre en compte le contrôle continu à hauteur de 40% du total des notes de bac. Les épreuves de spécialité sont quant à elles maintenues, comme prévu, pour le mois de mars.

Nous, représentants des enseignants, regrettons de tels arbitrages et nous affirmons que d'autres choix étaient possibles tout en tenant compte de la situation sanitaire.

Les épreuves communes portant sur le tronc commun auraient pu être maintenues et reportées en juin sous la forme d'épreuves finales comme cela se faisait pour l'ancien bac, ce qui ne représente donc pas un immense obstacle organisationnel. Depuis deux ans, le Ministère profite de situations exceptionnelles pour avancer un projet qui ne dit pas son nom mais qui consiste bien à transformer le bac en examen de contrôle continu. Il y a deux ans, alors que des correcteurs étaient en grève, le Ministère a imposé que des notes de bac soient calculées à partir des moyennes trimestrielles et cela dans une certaine opacité. L'an passé, décision a été prise sous couvert de crise sanitaire, de calculer également des notes de bac à partir de moyennes trimestrielles sans grande garantie sur l'équité, le sérieux et la transparence de cette procédure. Avec près de 95% de taux de réussite au bac, il est vrai que le Ministère s'est garanti contre le risque de contestation des élèves et des familles. La crise du COVID a bon dos, et le Ministère à nouveau l'instrumentalise pour imposer une plus grande place au contrôle continu dont on sait pourtant qu'il ne garantit pas l'équité de traitement des candidats en l'absence d'harmonisation de l'évaluation et qu'il remet par là en cause le caractère national de ce diplôme au profit d'une logique de certification locale.

Parallèlement, en maintenant à tout prix les épreuves de spécialité en mars, le Ministère redouble la pression sur les élèves et leurs enseignants, les obligeant à mener au pas de course des programmes pourtant très lourds et à se préparer pour des épreuves nouvelles auxquelles ils n'ont été que partiellement préparés l'an passé du fait du confinement. C'est une forme de maltraitance que l'institution inflige ainsi à la communauté éducative et qui crée un profond malaise exprimé depuis longtemps mais auquel le Ministre reste sourd. Pourquoi ? Et bien pour la seule raison que ces épreuves de spécialité sont la pierre angulaire d'une nouvelle architecture de l'enseignement secondaire voulue par le Ministre et qui vise à faire des algorithmes de Parcoursup, alimentés par les résultats obtenus dans ces spécialités, une machine à « profiler » les élèves. Là où l'ancien bac ouvrait un droit aux élèves à poursuivre des études supérieures, ce nouveau système conditionne désormais cet accès à des procédures de sélection et de compétition. C'est un véritable changement de projet de société qui se joue avec ces réformes très techniques en apparence pour les profanes. Pour revenir aux questions des aménagements du bac, nous aurions voulu pour notre part que le Ministère propose pour ces enseignements de spécialité des épreuves finales en juin, sur un programme réduit, afin de nous laisser le temps de mieux préparer les élèves à ces épreuves.